

Question présentée par le député :

M. Romain de Sainte Marie

Date de dépôt : 28 septembre 2020

Question écrite urgente

Quelle est la stratégie de l'office cantonal de l'emploi face à la crise du COVID-19 ?

La crise du COVID-19 dépasse largement la crise sanitaire, puisqu'elle est devenue une crise économique et sociale sans précédent. Les craintes en matière de chômage sont sérieuses, tant on sait que la situation économique de la Suisse et du canton de Genève, à l'instar du monde entier, s'est péjorée. Notre pays est en récession ! Dès lors, il est nécessaire d'adopter un plan de relance économique et des mesures concrètes visant à lutter contre le chômage qui s'annonce.

En 2019, avant la crise que nous connaissons, le Conseil d'Etat a misé sur les solutions digitales pour lutter contre le chômage. Le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2019 indique dans le chapitre sur le marché de l'emploi les évolutions en matière de digitalisation de l'OCE, notamment dans ses relations avec les bénéficiaires du chômage. On peut lire en page 88 : « Sur le marché du travail, le recours à des outils digitaux pour faciliter la rencontre entre candidats à l'emploi et employeurs s'est considérablement développé ces cinq dernières années. Dans ce contexte, l'office cantonal de l'emploi (OCE) a fait appel à la plateforme Skillspotting, un outil de matching par compétences capable d'augmenter la pertinence des profils d'assurés proposés aux employeurs, de valoriser les soft skills (i.e. des qualités humaines et relationnelles) et d'accélérer par ce biais le processus de retour à l'emploi. Un projet pilote en lien avec cet outil, du nom de Skillspot-OCE, a démarré en octobre. Il s'adresse aux services de l'Etat de Genève ayant des postes à pourvoir dans le secteur administratif. D'autres projets de numérisation ont vu le jour durant l'année. L'un d'entre eux, initié par le Secrétariat d'Etat à l'économie, prévoit de digitaliser progressivement le parcours du candidat à l'emploi faisant appel aux prestations de

l'assurance-chômage. Dans ce cadre, de nouvelles bornes visant à mieux accueillir et prendre en charge les personnes venant s'inscrire à l'office régional de placement (ORP) ont été installées à l'OCE. La digitalisation de la première phase de l'inscription au chômage est en cours d'étude. En parallèle, une nouvelle plateforme en ligne, du nom de Zeteo, a été mise à disposition des conseiller-ère-s ORP afin de mieux les renseigner sur les mesures de réinsertion et sur les évolutions du marché du travail ».

Il est parfaitement légitime de comprendre que l'OCE s'adapte aux transformations de notre société. Toutefois, il est essentiel de s'interroger sur la plus-value que pourrait avoir une stratégie digitale en comparaison à un traitement plus spécifique des personnes en recherche d'emploi. Avec le contexte que nous connaissons actuellement lié à la crise du COVID-19, le rôle de l'OCE en matière de placement est essentiel. Miser sur le digital pour faire face à la crise peut s'avérer un pari risqué. Tout en ayant conscience des normes sanitaires à respecter pour les employé-es de l'OCE et du contact qu'ils/elles ont avec les bénéficiaires, il ne faut pas sous-estimer le contact humain pour des personnes dont le stress généré par la situation sociale peut devenir rapidement critique.

Dès lors, nous adressons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- ***Quelle est la stratégie de l'OCE face à la crise du COVID-19 pour :***
 - *permettre une intégration ou une réintégration dans le marché du travail ?*
 - *faire face à l'augmentation importante probable du nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi ?*
- ***Dans quelles mesures les outils numériques seront-ils utiles pour faire face à cette crise ?***
- ***Au vu de l'augmentation probable des bénéficiaires du chômage, combien de postes supplémentaires sont-ils prévus à l'OCE ?***

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.